



*Signataires : Ana Roch, Jean-Marie Voumard, Christian Steiner, Christian Flury, Gabriela Sonderegger, Stéphane Fontaine*

*Date de dépôt : 21 mars 2025*

## **Proposition de motion**

### **Casques obligatoires pour les cyclistes et trottinettistes : une mesure essentielle pour sauver des vies**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que la popularité croissante des vélos et trottinettes électriques s'accompagne d'une augmentation significative des accidents graves et des traumatismes crâniens ;
- que, depuis 2019, les accidents graves impliquant des vélos électriques ont augmenté de 68% ;
- que, en 2023, 611 personnes ont été gravement blessées ou tuées en Suisse lors d'accidents à vélo électrique ;
- que le port du casque réduit de moitié le risque de blessures à la tête en cas de chute ou de collision, selon le Bureau de prévention des accidents (BPA),

invite le Conseil d'Etat

- à évaluer la possibilité d'instaurer l'obligation du port du casque pour tous les cyclistes et les utilisateurs de trottinettes électriques circulant sur les voies multimodales où la vitesse autorisée dépasse 20 km/h, à l'image de la législation en vigueur en Espagne ;
- à renforcer les campagnes de sensibilisation et de prévention sur les risques liés à l'usage des vélos et trottinettes électriques, en mettant particulièrement l'accent sur l'importance du port du casque ;

- à mettre en place des actions de formation ciblées, notamment en milieu scolaire en y incluant les parents et les professionnels, afin d'encourager les bons comportements sur la route et d'améliorer la sécurité des usagers.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

La sécurité routière est aujourd'hui un enjeu majeur qui nous concerne tous. En Suisse, la popularité croissante des vélos électriques a entraîné une augmentation significative des accidents graves et des traumatismes crâniens. Il est donc urgent d'agir pour prévenir ces drames et protéger nos concitoyens.

Depuis 2005, plus de 1 500 000 vélos électriques ont été vendus en Suisse et, aujourd'hui, environ 20% des ménages en possèdent au moins un. Ce moyen de transport présente de nombreux avantages : il est rapide, efficace, écologique et permet d'éviter les embouteillages tout en favorisant l'exercice physique. Toutefois, cette popularité croissante a un revers : les hôpitaux et les services d'urgence enregistrent chaque jour davantage de victimes d'accidents graves impliquant des vélos ou des trottinettes électriques.

Les statistiques de l'Office fédéral des routes (OFROU) sont alarmantes. En 2019, on recensait 355 blessés graves à vélo électrique. En 2023, ce chiffre a bondi à 595, soit une augmentation de 68%. Par ailleurs, l'Office fédéral de la statistique rapporte que 611 personnes ont été gravement blessées ou tuées à vélo électrique en 2023, contre 583 en 2022. Ces chiffres montrent une tendance inquiétante qui appelle des mesures concrètes.

Les conséquences sont lourdes : les services de neurologie voient de plus en plus de lits occupés par des victimes de traumatismes crâniens consécutifs à des accidents de vélos ou de trottinettes électriques, dont les blessures ressemblent davantage à celles des motards qu'à celles des cyclistes classiques, comme l'a démontré une étude du professeur Thomas Rauer, du service de traumatologie du sport de l'Hôpital universitaire de Zurich. Cette situation s'explique notamment par les vitesses élevées que permettent les vélos électriques, proches de celles d'un scooter ou d'une moto.

Outre les traumatismes crâniens, les hôpitaux constatent également une hausse des fractures graves pouvant entraîner des incapacités de longue durée et parfois des rentes AI. Cette problématique touche également les utilisateurs de trottinettes électriques, particulièrement chez les jeunes.

Face à cette situation, il est indispensable de renforcer les mesures de prévention. Si aujourd'hui près de 60% des cyclistes portent un casque, cette proportion reste insuffisante au vu des risques encourus, y compris pour les trottinettistes. Le Bureau de prévention des accidents (BPA) rappelle que le port du casque réduit de moitié le risque de blessures à la tête en cas de chute

ou de collision. Cet équipement, simple et accessible, peut faire la différence entre des blessures mineures et des traumatismes graves, voire mortels.

Ces frais contribuent directement à l'augmentation des dépenses de santé, pesant ainsi sur l'ensemble de la population via la hausse des primes d'assurance-maladie. Il est donc impératif d'agir pour réduire ces accidents et, par conséquent, maîtriser ces coûts croissants.

En plus du port du casque, il est essentiel de renforcer les campagnes de sensibilisation et de formation à la conduite des vélos et trottinettes électriques. Des cours de maniement, des rappels sur les règles de circulation et des actions ciblées dans les écoles et les entreprises permettraient de mieux éduquer les usagers.

Des pays voisins ont déjà pris des mesures en ce sens. En Espagne, par exemple, le port du casque est obligatoire sur les voies multimodales lorsque la vitesse dépasse 25 km/h. Il est temps que Genève s'engage à son tour sur cette voie en instaurant l'obligation du port du casque pour tous les cyclistes et les trottinettes, qu'ils soient, par ailleurs, utilisateurs de vélos classiques ou électriques.

A Genève, la loi interdit clairement l'utilisation des trottinettes électriques par les jeunes de moins de 16 ans, sauf s'ils sont titulaires d'un permis de cyclomoteur. Pourtant, cette réglementation est encore trop souvent ignorée, mettant en danger la sécurité des usagers comme celle des piétons. Il est impératif que cette règle soit mieux appliquée, notamment par des contrôles plus réguliers et des campagnes de sensibilisation ciblées. Le respect de cette interdiction contribuerait à un usage plus responsable de ces engins de mobilité douce et à une meilleure cohabitation dans l'espace public.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de soutenir cette motion visant à rendre obligatoire le port du casque pour tous les cyclistes et les trottinettes. Cette mesure simple et efficace pourrait considérablement réduire le nombre de blessures graves et de décès sur nos routes, tout en améliorant la sécurité de l'ensemble des usagers.

Le Mouvement Citoyen Genevois vous appelle à accorder une attention particulière à cette question et à soutenir cette initiative de bon sens, qui protège non seulement les cyclistes eux-mêmes, mais aussi l'ensemble des usagers de la route.